

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE DE POURVILLE

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE VAL DE BRESLE organise le 03 Octobre 2021 avec le concours de la Mairie d'Hautot-sur-Mer une compétition automobile régionale dénommée : 42<sup>ème</sup> Course de côte de Pourville.

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2022, le Championnat de la LRSA de Normandie 2022 et le Championnat de la LRSA d'Ile-de-France 2022.

Le présent règlement a été approuvé par la LRSA de Normandie sous le numéro 42 en date du 08/07/2021, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 416 en date du 08/07/2021.

## **Organisateur technique**

**Nom :** ASA Val de Bresle

**Adresse :** 4 rue de la Mare à Les Yfs (76330)

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

#### **Compétition régionale**

Président du Collège des Commissaires Sportifs .....	F. MAWDSLEY .....	Licence n°1653
Commissaires Sportifs.....	A. LARUE .....	Licence n°19109
	C. FAULIN-LECAT .....	Licence n°126053
Directeur de Course	H. VERGNORY .....	Licence n°7092
Directeurs de Course Adjoints	L. VARANGLE .....	Licence n°36384
Commissaire Technique responsable	J-M. DESSE .....	Licence n°5538
Commissaires Techniques adjoints	J-L. AUBLE .....	Licence n°4592
	C. BOGEMANS .....	Licence n°44924
	F. CORREIA DA COSTA .....	Licence n°212454
	S. CHAMPROBERT .....	Licence n°18483
Médecin responsable	D. PROD'HOMME .....	Licence n°230341
Chargé de la mise en place des moyens	M. LEDUE .....	Licence n°6246
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	C. CHRISTEL .....	Licence n°9367
Chargé de presse	J-Y. FAULIN .....	Licence n°11116
Chargé des Commissaires de route	S. GOURDAIN .....	Licence n°41830
Chronométreurs	P. JEGOU .....	Licence n°3899
	B. LE ROY .....	Licence n°9337
	R. VOISIN.....	Licence n°211834

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements .....	Mardi 28 Septembre 2021
Publication de la liste des engagés .....	Jeudi 30 Septembre 2021
Vérifications administratives .....	Samedi 02 Octobre 2021 de 16h00 à 19h00
.....	Dimanche 03 Octobre 2021 de 07h30 à 09h00
Vérifications techniques .....	Samedi 02 Octobre 2021 de 16h15 à 19h15
.....	Dimanche 03 Octobre 2021 de 07h45 à 09h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais .....	Dimanche 03 Octobre 2021 à 09h30
Briefing des commissaires .....	Dimanche 03 Octobre 2021 à 08h00
.....	Devant le restaurant « Chez Adele » (lieu du petit-déjeuner)
Essais non chronométrés .....	Dimanche 03 Octobre 2021 de 08h30 à 10h00
Essais chronométrés .....	Dimanche 03 Octobre 2021 de 10h15 à 12h15
Briefing des pilotes .....	remis écrit contre émargement aux vérifications administratives
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course .....	Dimanche 03 Octobre 2021 à 12h45

### **Course**

- 1<sup>ère</sup> montée le Dimanche 03 Octobre 2021 à partir de 13h15
- 2<sup>ème</sup> montée le Dimanche 03 Octobre 2021 à partir de 14h45
- 3<sup>ème</sup> montée le Dimanche 03 Octobre 2021 à partir de 16h15

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires ..... après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix ..... Dimanche 03 Octobre 2021 à 19h00

Tous les concurrents classés et présents à la remise des prix recevront une coupe.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs

Réunion 1..... Dimanche 03 Octobre 2021 à 08h15

Réunions suivantes..... fixées par le Président du Collège

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives .....

..... Samedi 02 Octobre 2021 de 16h00 à 19h00

..... Dimanche 03 Octobre 2021 de 07h30 à 09h00

..... Espace de la Mer, Pourville-sur-mer

Vérifications techniques .....

..... Samedi 02 Octobre 2021 de 16h15 à 19h15

..... Dimanche 03 Octobre 2021 de 07h45 à 09h15

..... Espace de la Mer, Pourville-sur-mer

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse ..... Garage Reference Automobile, Zone Verte, 76340 Rouxmesnil-Bouteilles

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de

présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents

français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Dimanche 03 Octobre

2021 à 09h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Dimanche 03 Octobre 2021.

#### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

### **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les concurrents auront deux possibilités pour s'engager.

##### Par courrier

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous, jusqu'au Mardi 28 Septembre 2021 à 23h59.

RALLYGT 55 route départementale 27440 VAL D'ORGER

Les droits d'engagement sont fixés à 240€, réduits à 120€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

##### Par internet

Les concurrents pourront s'engager électroniquement sur la plateforme <https://engagements.rallygt.fr> après avoir créé leur compte au préalable, jusqu'au Mardi 28 Septembre 2021 à 23h59.

##### Contact

Raphael VOISIN

Téléphone : 06.51.77.62.54

Adresse-mail : [rvoisin@rallygt.fr](mailto:rvoisin@rallygt.fr)

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 150

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

### ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les publicités obligatoires et optionnelles seront communiquées lors des vérifications administratives.

### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P. PARCOURS

La course de côte de Pourville a le parcours suivant : du CD 75 bas de la côte au CD 75 sur le plateau.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ .....	Sur le CD 75
Arrivée .....	Sur le CD 75 (Ex. Musée Militaire)
Pente moyenne .....	7%
Longueur du parcours .....	1300 m
Modalités de retour au départ .....	En convoi par la route de course
Parc de départ ( <i>lieu</i> ) .....	Sur CD 75
Parc d'arrivée ( <i>lieu</i> ) .....	Sur CD 75

#### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ : CD 75 entre le parc fermé et la ligne de départ.

#### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu ..... CD 75

Les concurrents devront se ranger en file de départ, dans la zone prévue à cet effet, 10 minutes avant le départ. Le concurrent qui ne serait pas présent dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

#### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

#### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents se placeront dans tous les lieux non interdits, par panneau de stationnement interdit. Il en va de même pour les plateaux qui ne devront en aucun cas gêner la circulation.

#### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé ..... *Front de mer*

#### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : ..... devant le PC Course
- pendant les essais et la course au parc départ  
..... devant le PC Course et au parc de regroupement situé en haut de la côte
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée ..... devant le PC Course

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Espace de la Mer.....Samedi 02 et Dimanche 03 Octobre 2021

Téléphone permanence n° .....06.12.90.78.38

Centre de secours le plus proche :

Lieu : SDIS DIEPPE - Téléphone n° SDIS YVETOT 02.35.56.11.11

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes sera remise écrite aux concurrents lors des vérifications administratives.

#### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de chaque discipline.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

Coupes :

- une coupe aux trois premiers au scratch
- une coupe au premier de chaque groupe
- une coupe au premier de chaque classe
- une coupe à la première féminine
- une coupe inter-association
- deux coupes seront remises aux commissaires tirés au sort

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe.

Remise des prix le Dimanche 03 Octobre 2021 à 19h00 à l'Espace de la Mer.

Tous les concurrents classés et présents à la remise des prix recevront une coupe.